



Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

Union Economique de l'Afrique Centrale

35^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres

COMMUNIQUE FINAL

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) a tenu sa 35^{ème} session ordinaire par visioconférence, le 10 août 2020, sous la Présidence de Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun, son Président en exercice.

Le Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ont pris part aux travaux de cette session, les Ministres ou Représentants des Etats membres et les Premiers Responsables des Organes, des Institutions Spécialisées et des Agences d'exécution de l'UEAC ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Louis Paul MOTAZE**, Ministre des Finances ;
- Monsieur **Paul TASONG**, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Félix MOLOUA**, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur **Henri Marie DONDRA**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame **Sylvie BAIPO-TEMON**, Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger.

Pour la République du Congo :

- Madame **Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande ;
- Monsieur **Calixte NGANONGO**, Ministre des Finances et du Budget.

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Jean-Marie OGANDAGA**, Ministre de l'Économie et de la Relance ;
- Monsieur **Sosthène OSSOUNGOU NDIBANGOYE**, Ministre du Budget et des Comptes Publics ;
- Monsieur **Pacôme MOUBELET BOUBEYA**, Ministre des Affaires Etrangères.

Pour la République de Guinée Equatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence, chargé de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **César Augusto MBA ABOGO**, Ministre des Finances, de l'Economie et de la Planification.

Pour la République du Tchad :

- **Dr. Issa DOUBRAGNE**, Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur **Tahir Hamid NGUILIN**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur **Amid Abba SIDICK**, Ministre des Affaires Etrangères.

Ont également pris part aux travaux :

- le Gouverneur de la BEAC ;
- la Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC ;
- les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- le Président du Parlement de la CEMAC ;
- le Président de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- le Président de la Cour des Comptes a.i ;
- le Président de la BDEAC ;
- le Président de la COSUMAF ;
- le Secrétaire Général de la COBAC ;
- les Premiers Responsables des Institutions Spécialisées et des Agences d'Exécution de la Communauté ;
- le Secrétaire Technique du COPIL du PREF-CEMAC ;
- les Membres du Comité Inter-Etats ;
- les Partenaires Techniques et Financiers.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, suivie du discours d'ouverture de Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEAC.

Dans son allocution, le Président de la Commission de la CEMAC a rappelé le contexte de la sous-région Afrique Centrale caractérisé par une crise sanitaire et économique sans précédent, alors même que les économies se relèvent à peine d'une profonde crise économique et financière amorcée depuis 2014 et subissent les effets de crises sécuritaires permanentes depuis plus d'une décennie dans la sous-région.

Il a, ensuite, salué respectueusement, les Hautes Autorités de la République du Cameroun, au premier rang desquelles, **Son Excellence Paul BIYA**, **Président de la République du**

Cameroun, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat, pour leur engagement sans faille à l'intégration régionale et aussi pour leur détermination à éradiquer la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, le Président de la Commission a salué la mémoire des disparus de la Communauté liés à la pandémie de la Covid-19 au rang desquels Monsieur **Juan Carlos OWONO ELA MANGUE**, Premier Président de la Cour des Comptes Communautaire.

Poursuivant son allocution, le Président de la Commission a exhorté les Etats membres à poursuivre la croisade pour la diversification économique et l'industrialisation, afin de vaincre les problèmes structurels de leurs économies. Au-delà, il a souligné la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles pour relancer les économies en préconisant, notamment, des actions vigoureuses en faveur du secteur privé, la mobilisation accrue des recettes fiscales intérieures, le traitement de la dette publique, l'accélération et le renforcement du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).

Avant de clore son propos, il a émis le vœu, au regard des enjeux actuels dans la sous-région, de compter, plus que jamais, sur l'efficacité des décisions et des orientations que la Communauté attend des travaux de la présente session du Conseil des Ministres de l'UEAC.

Intervenant, à son tour, Monsieur **Alamine OUSMANE MEY** a souhaité la bienvenue aux Ministres réunis dans des circonstances particulières. Il a rappelé l'opportunité offerte par la rencontre pour poursuivre les échanges sur la situation économique et financière et les réponses aux diverses crises qui secouent la CEMAC. Dans la suite du Président de la Commission, il a rendu un vibrant hommage à Monsieur **Juan Carlos OWONO ELA MANGUE**, Premier Président de la Cour des Comptes Communautaire et remercié le Président de la Commission pour ses propos fort aimables à l'endroit des Plus Hautes Autorités du Cameroun.

Il a souligné la mise en place dans les pays de la CEMAC, sous l'impulsion des Chefs d'Etat, de différents plans de gestion de la crise sanitaire et de relance économique ayant permis de contenir la propagation et les effets pernicioeux de la pandémie.

Il a en outre, eu égard aux nombreux défis et contraintes dans la sous-région, invité les Etats à saisir l'opportunité qu'offre la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19) et à ne pas ménager les efforts dans leur stratégie de transformation structurelle des économies et d'approfondissement de l'intégration régionale.

Au terme de la cérémonie d'ouverture, le Conseil a adopté son Ordre du jour et pris acte du Rapport des travaux du Comité Inter-Etats, qui se sont déroulés par visioconférence les 04 et 05 août 2020 et a félicité les Experts des Etats membres pour la pertinence de leurs Avis, dont les éléments substantiels concourent à éclairer les délibérations du Conseil des Ministres.

Après l'adoption du Procès-verbal de sa 34^{ème} session ordinaire qui s'est tenue à Yaoundé, le 20 novembre 2019, le Conseil a procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

S'agissant de l'évaluation de la situation économique, sociale et des réponses à l'échelle régionale pour faire face aux conséquences de la pandémie de la Covid-19, le Conseil a invité la Commission de la CEMAC à s'associer au Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC afin de parachever la réflexion sur le Plan de relance communautaire post-Covid 19.

Sur le financement de la Communauté, le Conseil, tout en prenant acte de la situation des nouveaux arriérés accumulés par les Etats membres, s'est dit préoccupé par la récurrence des dysfonctionnements du mécanisme de la TCI, à l'origine des difficultés à apurer la dette sociale et de la faible ou de la non-exécution des missions confiées aux Institutions Communautaires.

Rappelant les directives de la Conférence des Chefs d'Etat, lors de sa session extraordinaire tenue à N'Djaména, le 31 octobre 2017, qui a décidé d'annuler la masse d'arriérés à hauteur de 90 % et a invité les Etats à s'acquitter du différentiel des arriérés avant la fin de cette même année, le Conseil a formulé les recommandations suivantes :

Aux Institutions et Organes Communautaires :

1. Soumettre, dans les meilleurs délais, une réflexion sur la viabilité budgétaire des Institutions Communautaires ;
2. Prendre des mesures additionnelles fortes en vue de réduire les charges de fonctionnement pour tenir compte du contexte actuel ;
3. Approfondir la réflexion sur les sources alternatives de financement.

Aux Etats Membres :

1. Mettre en œuvre de manière diligente les mécanismes de la TCI et engager des efforts pour apurer le stock des arriérés ;
2. Accélérer le processus de rationalisation de nos Communautés Economiques Régionales (CERs).

Concernant la libre circulation des personnes en zone CEMAC, le Conseil a demandé que toutes les entraves soient levées sur les corridors régionaux et a invité la Commission à approfondir la réflexion sur les domaines y afférent se rapportant aux deux projets de textes soumis au Conseil.

Sur l'Acte Additionnel fixant le siège du CCPAC, le Conseil a pris acte avec avis favorable et a transmis à la Conférence des Chefs d'Etat pour adoption.

Examinant l'affaire relative à la suspension temporaire des critères de surveillance multilatérale, le Conseil a pris acte du dispositif et des assouplissements mis en place par la BEAC et la COBAC visant à préserver la pondération zéro et a décidé de procéder à l'évaluation dudit dispositif à la prochaine session budgétaire afin d'apprécier les incidences sur l'activité des Trésors Publics nationaux. Cette évaluation permettra au Conseil de statuer sur les demandes des Etats relatives à la suspension des critères de surveillance multilatérale.

Sur les projets de Règlement portant mise en place du Mécanisme d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques en zone CEMAC et de Décision portant Dispositif de sanctions pour les infractions aux règles de la Surveillance Multilatérale, le Conseil des Ministres recommande à la Commission en collaboration avec la BEAC, la BDEAC et la COBAC de mener une réflexion plus approfondie.

S'agissant de l'itinérance sur les réseaux mobiles de communications électroniques ouverts au public en zone CEMAC, prenant acte des recommandations des Ministres sectoriels, le Conseil a adopté le Règlement communautaire portant mise en place du *free roaming* dans les pays de la CEMAC. Le Conseil se félicite de cette décision, qui participe de la densification de l'intégration des peuples au sein de la CEMAC en ce qu'elle vise à faciliter la mobilité des populations à travers les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), en réduisant les coûts de communication.

Les textes, ci-après, ont également été adoptés par le Conseil des Ministres :

- Règlement fixant le nouveau mécanisme d'octroi des agréments des transporteurs routiers et des auxiliaires de transport maritime ;
- Règlement portant Organisation et Fonctionnement du CPAC ;
- Règlement portant modifications et complétant certaines dispositions de l'Organigramme du CPAC ;
- Directive relative à la comptabilité matière.

Au titre des mesures individuelles, le Conseil a pris acte et a soumis à l'attention de la Conférence des Chefs d'Etat, les dossiers de nomination de Monsieur **Alain de Gervais Léopold TONGOU-KAMBI**, de nationalité centrafricaine au poste de Secrétaire Général du Parlement Communautaire, de Monsieur **Pierre Marie TEBEU**, de nationalité camerounaise au poste de Directeur Général du Centre Inter-Etat d'Enseignement Supérieur en Santé Publique d'Afrique Centrale (CIESPAC) et de Monsieur **Guy-Florent ANKOGUI MPOKO**, de nationalité centrafricaine, au poste de Directeur Scientifique du Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC).

Passant, enfin, aux notes d'information de la Commission de la CEMAC sur certaines missions ou activités prescrites par les Instances décisionnelles et au regard des enjeux y afférents, le Conseil a engagé les acteurs concernés à veiller à :

- L'effectivité de la mise en œuvre des directives relatives à la gestion des finances publiques et des accords sur la ZLECAF ;
- L'accélération du processus de rationalisation des CERs, l'élaboration de la Politique minière commune, de mise en œuvre de la Stratégie d'Industrialisation Durable de la filière Bois dans le Bassin du Congo et de la finalisation du Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique (PDIDE) de la CEMAC.

S'agissant, tout particulièrement, du retour des services de la Commission de la CEMAC à Bangui, en République Centrafricaine, son siège statutaire, le Conseil a demandé à la Commission de la CEMAC de s'accorder avec les Autorités Centrafricaines sur le calendrier et s'assurer de la mobilisation des ressources nécessaires.

S'agissant du remplacement de Monsieur Juan Carlos OWONO ELA MANGUE, Premier Président de la Cour des Comptes de la CEMAC, le Conseil a encouragé la Commission de la CEMAC à poursuivre le processus interne de désignation du Premier Président de la Cour des Comptes tel que prévu par les textes. Le Conseil a par ailleurs pris bonne note de la date des obsèques officielles du Premier Président de ladite Cour fixée au 26 août 2020 à Malabo au Siège du Parlement Communautaire.

Au terme des communications et de l'examen des points inscrits en divers, le Conseil a félicité la Commission de la CEMAC et les autres Institutions impliquées, pour l'état d'avancement de ces affaires.

L'ordre du jour étant épuisé et clôturant les travaux de la session, le Président du Conseil des Ministres a invité la Commission de la CEMAC à accélérer la finalisation des dossiers en cours en y intégrant toutes les observations et les orientations pertinentes formulées au cours de cette session en vue de les soumettre à l'examen du prochain Conseil des Ministres de l'UEAC.

Et, réitérant son attachement au renforcement et à l'accélération de l'intégration économique sous-régionale, il a rappelé que la pandémie du Covid-19 représente une opportunité pour les pays de la CEMAC d'investir davantage dans les infrastructures des TIC.

Mettant un terme à la 35^{ème} session du Conseil des Ministres de l'UEAC, il a remercié ses pairs et l'ensemble des participants pour leur disponibilité et leur participation très active et fructueuse aux travaux de la session, marquée par une ambiance empreinte de courtoisie, de convivialité et de fraternité. Il a déclaré clos les travaux à **14 heures**.

Fait à Yaoundé, le 10 Août 2020

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES DE L'UEAC**

ALAMINE OUSMANE MEY